

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**  
**Le jeudi 26 septembre 2024 à 14 h**  
**Bureau d'arrondissement**  
**6854, rue Sherbrooke Est**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 26 septembre 2024, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Période de questions du public.
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

**20 – Affaires contractuelles**

**Contrats**

**20.01** Attribuer à Les entreprises de réfrigération L.S. inc., un contrat de 135 670,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de deux condenseurs des unités de déshumidification de la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2024-061-P et autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$, taxes incluses - 1245991002.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

---

\_\_\_\_\_  
Dina TOCHEVA  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mardi 24 septembre 2024



**Dossier # : 1245991002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S. Inc. un contrat de 135 670,50 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement de deux (02) condenseurs des unités de déshumidification de la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents d'appel d'offres # 2024-061-P et autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$ taxes incluses.

D'attribuer à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S Inc., un contrat de 135 670,50 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de remplacement de deux condenseurs à la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2024-061-P.

D'autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S Inc., les contingences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Véronique BELPAIRE Le 2024-09-25 11:45

**Signataire :**

Véronique BELPAIRE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245991002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer à la compagnie Les entreprises de réfrigération L.S. Inc. un contrat de 135 670,50 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement de deux (02) condenseurs des unités de déshumidification de la piscine Annie-Pelletier, conformément aux documents d'appel d'offres # 2024-061-P et autoriser une dépense totale de 149 237,55 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La piscine Annie-Pelletier, située dans le parc Clément-Jetté, a ouvert ses portes à la population de Mercier en 2014. Depuis lors, ses activités n'ont cessé d'attirer de plus en plus de passionnés. En plus de la natation libre qui s'y pratique, des cours y sont donnés, autant pour apprendre à nager que pour former des sauveteurs. La piscine est dotée de deux bassins : un bassin profond de 25 m et une pataugeoire intérieure.

Depuis quelques mois, un taux d'humidité excessif a été noté dans le bâtiment. Cette condition affecte le confort des usagers et altère le fini des composantes intérieures et du mobilier. Suite à la prospection effectuée par les professionnels du SGPI sur le système, il a été révélé que les deux condenseurs qui alimentent les unités de déshumidification sont dysfonctionnels et des fuites de réfrigérant ont été constatées. Puisqu'il n'est pas possible de les réparer, il faut les remplacer.

Les techniciens en réfrigération du SGPI ont préparé un devis technique pour compléter le cahier des charges de l'appel d'offres qui a été publié sur le SEAO sous le numéro 200122018 en date du 8 août 2024. La durée de l'affichage est de 22 jours. Au terme de cet affichage, une soumission a été déposée.

La durée de validité de la soumission est de 60 jours. Il est cependant nécessaire que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année 2024, pour respecter les échéances de décaissement planifiées.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 l'évaluation du fournisseur n'est pas requise. (voir le tableau d'analyse des risques en PJ)

La compagnie Les Entreprises de Réfrigération L.S. Inc, n'est pas sur le RENA ni sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## DESCRIPTION

Le présent contrat vise les travaux suivants :

- Démolition et disposition des condenseurs défectueux;
- Installation et raccordement des nouvelles unités;
- Mise en service.

La réalisation de ces travaux ne nécessite pas la fermeture de la piscine au public.

## JUSTIFICATION

À l'échéance de l'appel d'offres, une seule soumission a été soumise. L'analyse de celle-ci démontre qu'elle est conforme.

Soumissionnaire	Les entreprises de réfrigération L.S inc
Montant de la soumission	148 605,19 \$ (taxes incluses)
Estimé des travaux	130 000,00 \$ (taxes incluses)

Le montant de la soumission déposée ne nous permettait pas de prévoir un montant de contingences pour répondre aux imprévus du chantier.

Or, la loi sur les cités et villes, à son article 573.3.3 nous permet de négocier le montant d'une soumission lorsqu'une seule a été déposée. Suite à la négociation menée par le soumissionnaire, celui-ci a accepté de réduire le montant de sa soumission sans réduire la portée des travaux.

Le montant révisé est de 135 670,50 \$ taxes incluses.

Il est recommandé de prévoir le montant de 13 567,05 \$, taxes incluses, équivalent à 10 % du montant du contrat, en contingences.

Le montant total du projet est de 149 237,55 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente dépense de 149 237,55 \$ taxes incluses, ou 136 273,78 \$ net de ristournes de taxes, incluant les contingences de 13 567,05 \$ taxes incluses (10 % du contrat) sera priorisée dans le programme n<sup>o</sup>. 66033 - Programme de protection des immeubles de compétence locale dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) sera financée par emprunt par le règlement d'emprunt n<sup>o</sup>. 24-009 de compétence locale (corpo). Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

<b>Taxes incluses (\$)</b>	SGPI
Contrat	135 670,50 \$
Contingences	13 567,05 \$
<b>Montant total de la dépense</b>	<b>149 237,55 \$</b>

Prévisions budgétaires selon les années (en milliers de \$ et net de ristournes de taxes)

Unité	2024	2025	2026	Ultérieur	Total
SGPI	136 k\$	-	-	-	136 k\$

---

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, le plus tôt possible, les travaux prendront du retard et le décaissement subventionné pourrait être compromis. L'arrondissement sera alors tenu de payer les travaux à sa charge.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux : octobre à décembre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

David MC DUFF, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

David MC DUFF, 20 septembre 2024

Hakima AMARI  
Hakima Amari

Patrick CHALOUHI  
chef(fe) de division - aménagement des  
parcs et actifs immobiliers

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

José PIERRE  
directeur(-trice) - projets et développement des  
services aux citoyens